

RAPPORTS DE SUIVI
RUSSIE

De retour en France, les parents doivent signaler l'arrivée de l'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil Départemental pour débuter le suivi post-adoption, ainsi qu'à l'AFA.

En plus des rapports explicités ci-dessous, il est nécessaire de transmettre à l'AFA :

- ⇒ La photocopie du **jugement d'adoption**
- ⇒ La photocopie du **certificat de conformité**
- ⇒ La photocopie de **la pièce d'identité de l'enfant**
- ⇒ La photocopie d'un **justificatif de l'entrée sur le territoire français** (la photocopie du visa long séjour adoption dans le passeport de l'enfant avec le tampon de la Police de l'Air et des Frontières à l'arrivée)
- ⇒ La photocopie du **nouvel acte de naissance de l'enfant et celui d'origine**
- ⇒ La photocopie du **certificat d'immatriculation au Consulat russe**

Nombre, fréquence et durée des rapports de suivi

Nombre	Fréquence	Durée	Point de départ des rapports de suivi
5 pendant 3 ans, puis tous les 2 ans jusqu'à la majorité	Entre le 2^{ème} et le 4^{ème} mois, entre 5^{ème} et le 7^{ème} mois, entre le 11^{ème} et le 13^{ème} mois, entre le 23^{ème} et le 25^{ème} mois, entre le 35^{ème} et le 37^{ème} mois après le jugement d'adoption	Jusqu'à la majorité de l'enfant	Date d'entrée en vigueur du jugement du pays d'origine

Contenu, auteur et forme des rapports de suivi

Contenu	Auteur	Forme	
Forme imposée par le pays (cf. pièce jointe)	Personnel de l'ASE	2 originaux apostillés	Photos de l'enfant et sa famille

Procédure de traduction et de transmission des rapports de suivi

Traduction		Modalités de transmission
FRANCAIS RUSSE	Traduction assermentée en Russie gérée par l'AFA	Parents  AFA  Pays d'origine de l'enfant

Mentions spéciales du pays

Dans certaines régions les photos doivent être apostillées.
Il est impératif de respecter la forme et les délais d'envoi des rapports de suivi.